

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 mars 2018 relatif au tableau d'avancement à l'échelon spécial de commissaire divisionnaire de police au titre de l'année 2018

NOR : INTC1805233A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction de la police nationale, émis lors de sa réunion du 15 février 2018 ;

Sur la proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les commissaires divisionnaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial de commissaire divisionnaire de police, au titre de l'année 2018, et promu à cet échelon spécial le 1^{er} janvier 2018, à l'exception de M. Dumas (Pascal) promu le 1^{er} février 2018, M. Colombi (Jean-Jacques) promu le 20 février 2018, M. Bertoncini (Dominique) promu le 14 mars 2018, M. Stringhetta (Stéphane) promu le 16 mai 2018, M. Briez (Christophe) promu le 17 juin 2018, M. Hartmann (Thierry) promu le 1^{er} juillet 2018, M. Ruez (Jean-René) promu le 1^{er} juillet 2018, M. Guérin (Pierre-François) promu le 1^{er} juillet 2018, M. Mirabel (Christian) promu le 8 juillet 2018, Mme Bernard-Guelle (Nathalie), épouse Khatib-Chahidi, promue le 1^{er} août 2018, M. Deutscher (Gérard) promu le 1^{er} septembre 2018, M. Jumel (Philippe) promu le 1^{er} septembre 2018, Mme Tiedrez (Pascale), épouse Nouvion, promue le 1^{er} septembre 2018, M. Rodriguez (Dominique) promu le 1^{er} novembre 2018.

- 1 M. Bertinet (Daniel).
- 2 M. Heip (Eric).
- 3 M. Yvars (Patrick).
- 4 M. Canesson (Thierry).
- 5 M. Le Borgne (Vincent).
- 6 M. Montastier (Pierre).
- 7 Mme Hisope (Marie-Astrid), épouse Cédé.
- 8 M. Rousseu (Pascal).
- 9 M. Mabecque (Gilbert).
- 10 Mme Ashworth (Catherine).
- 11 M. Frizon (Philippe).
- 12 Mme Thomas (Hélène).
- 13 M. Morena (Gérard).
- 14 M. Bastide (Pascal).
- 15 Mme Lefaure (Véronique), épouse Menanteau.
- 16 Mme Groult (Corinne), épouse Maisto.
- 17 M. Lucas (Philippe).
- 18 M. Dyèvre (Vianney).
- 19 M. Cruciani (Pierre).
- 20 M. Dumas (Pascal).
- 21 M. Colombi (Jean-Jacques).

- 22 M. Bertoncini (Dominique).
- 23 M. Stringhetta (Stéphane).
- 24 M. Briez (Christophe).
- 25 M. Hartmann (Thierry).
- 26 M. Ruez (Jean-René).
- 27 M. Guérin (Pierre-François).
- 28 M. Mirabel (Christian).
- 29 Mme Bernard-Guelle (Nathalie), épouse Khatib-Chahidi.
- 30 M. Deutscher (Gérard).
- 31 M. Jumel (Philippe).
- 32 Mme Tiedrez (Pascale), épouse Nouvion.
- 33 M. Rodriguez (Dominique).

Article 2

Le préfet, directeur général de la police nationale et le directeur des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 mars 2018.

GÉRARD COLLOMB